



Groupe de travail 05/005

En direct du groupe de travail Garantie du 3 février 2005

Suite à notre déclaration liminaire et nos interventions, l'administration a annoncé :

- le maintien des effectifs à trois agents minimum dans les bureaux de garantie restants (sauf Antilles et Réunion) ;
- les bureaux de garanties continueront d'assurer la gestion des non délégataires ;
- les bureaux de douane de proximité seront intégrés pleinement dans le dispositif de contrôle.

Concernant l'avenir des personnels, l'administration nous a assuré que seulement 5 cas présentent des difficultés de reclassement sur la résidence. La DG nous a garanti que leurs problèmes devraient être solutionnés selon leurs desideratas.

Paris, le 3 février 2005